



Oqtf repartir au maroc pour lancer la precedure de regroupement f

Par **afan**, le **26/06/2014** à **18:56**

bonjour rnma femme a quitter la france car sa demande de titre de sejour est refusé avec oqtf sous 30 jours .rnla, elle est au maroc avec notre fils; on a commence la precedure de regroupement familiale juste apres son arrive ,sachent que j'ai une carte de sejour et je travail en cdi ,j'ai un logement. rnma quistion est ce qu'il n'aura aucune probleme qui va infliance la precedure malgre cette obligation de quitte le tiretoir francais recente.merci

Par **aguesseau**, le **26/06/2014** à **20:11**

bjr,rnsi vous respectez les conditions prévues dans le cadre du regroupement familial (logement, revenus) il est possible que votre demande soit acceptée même si l'oqtf est un élément défavorable dans votre dossier.rncdt